



Démocratie et droits humains

Le rapport des droits démocratiques avec les droits humains n'a pas été sans poser de problèmes également dans l'histoire suisse. Toutefois, les initiatives sur le droit de vote des femmes (dans la démocratie masculine) et sur l'égalité entre les sexes évoquent une époque où les progrès en matière de droits humains ont été activés également par les droits démocratiques. Il y a cependant moins de trente ans que le dernier canton suisse (AI) a finalement dû introduire le suffrage féminin suite à une décision judiciaire.

Depuis que les revendications des partis xénophobes se radicalisent de plus en plus, le rapport entre démocratie et droits humains doit être repensé. Un exemple actuel est fourni par l'initiative de l'UDC « pour des naturalisations démocratiques ». Elle poursuit le but de supprimer la possibilité de recourir contre des décisions discriminatoires en matière de naturalisation, ce qui est contraire aux droits fondamentaux ancrés dans la Convention contre la discrimination raciale. Divers professeurs de droit constitutionnel croient maintenant que le problème peut être réglé en déclarant l'initiative certes valable mais en ne l'appliquant pas sur son point essentiel en cas d'acceptation par le peuple et les cantons. Il s'agit d'un raisonnement trop court comme celui



Les photos du collectifzeitpunkt bild ont été prises à la manifestation « la suisse, c'est nous. droits fondamentaux pour tous. mêmes droits pour tous. » qui a réuni plus de 3'500 personnes le 16 juin 2007 à Berne.

suivi pour l'initiative sur l'internement. Dans le cas de cette initiative également, il était escompté que le texte contraire aux droits humains serait refusé en votation populaire. Comme elle a toutefois été acceptée, elle ne devrait pas être appliquée parce que contraire à la CEDH.

Il y a douze ans, pour la première fois, une initiative populaire (« contre l'immigration clandestine ») a été invalidée parce qu'elle était contraire au droit international public impératif en

2èmes Etats généraux de la migration et de l'asile

le 8 septembre à Berne
au Restaurant Mappamondo,
Länggassstrasse 44

Inscription p. 12

**Elections et droits
fondamentaux**

page 2

Dossier:

Politique migratoire –
le contexte européen

pages 5 – 8

**2èmes Etats généraux
de la migration et de
l'asile – Programme**

pages 10 – 12

violant le principe du non refoulement. Cette ligne d'argumentation, tenant compte de la nature essentielle des droits humains, était la bonne. Comment faut-il traiter les initiatives xénophobes toujours plus radicales comme celle sur l'interdiction des minarets ? Que faire si un jour – même si c'est encore impensable actuellement – on se trouvait en présence d'une initiative pour le rétablissement de la peine de mort ou la suppression du suffrage féminin ?

Même pour les droits démocratiques, il y a une limite dans la nature essentielle des droits humains. Il est juste de considérer que le maintien à tout prix des droits fondamentaux renforce la démocratie comme le montrent non seulement le droit de vote des femmes mais aussi l'exclusion des droits de citoyen actif pour des motifs racistes. Il est grand temps d'entrer dans cette discussion qui ne fait que commencer si on se réfère au débat sur l'initiative de l'UDC au Conseil national, qui, jusqu'ici, a été tabouïté par les médias sur ce point.

Paul Rechsteiner

Quel-le-s politicien-ne-s prennent les droits fondamentaux au sérieux ?

Pour un autre climat au Parlement

Diverses organisations de protection de l'environnement tentent d'utiliser l'actualité de la question climatique pour transformer l'automne en élections climatiques proprement dites. Solidarité sans frontières met en avant une autre thématique et s'allie à droitsfondamentaux.ch pour demander aux candidat-e-s comment ils/elles prennent en considération les droits fondamentaux.

Le débat parlementaire de 2005 sur le durcissement des lois sur l'asile et sur les étrangers a montré de manière exemplaire que le respect accordé par les politicien-ne-s aux droits fondamentaux minimaux ancrés dans notre constitution (comme alors le droit à l'aide d'urgence) est effroyablement minime. Et dans le débat politique actuel sur les naturalisations, l'importance donnée à l'Etat de droit, à la constitution et aux droits humains conventionnels au niveau international devient toujours moindre par rapport aux décisions démocratiques majoritaires. Dans la lutte contre l'insécurité prétendue ou effective, les politicien-ne-s de tout bord ne cessent d'aspirer à un « Etat fort » devant garantir la sécurité par « une surveillance et des sanctions pénales ».

Dans la législation sur les étrangers et sur l'asile en particulier, les droits fondamentaux sont égratignés voire remis totalement en question depuis un certain temps. Il existe par exemple d'autres critères pour les perquisitions au domicile des requérant-e-s d'asile que pour les Suisse-sse-s. Le droit des jeunes sans-papiers à une formation professionnelle n'est garanti que dans des cas particuliers. Et dans la lutte contre les mariages blancs, le droit au ma-

riage est vidé de sa substance pour les couples binationaux ou étrangers.

Il y a cependant d'autres domaines où il est disposé des droits fondamentaux : la liberté religieuse est mise de côté dans le débat sur les minarets ; la convention sur les droits de l'enfant deviendrait en partie lettre morte s'il arrivait que les enfants de 14 ans puissent effectivement être frappés de peines d'emprisonnement ; nous approchons toujours plus de l'immense concentration de caméras de surveillance comme elle existe en Grande-Bretagne... et les exemples seraient encore nombreux.

Solidarité sans frontières et grundrechte.ch lancent des questions concrètes sur leur conscience des droits fondamentaux à tou-te-s les candidat-e-s et fournissent ainsi un outil intéressant aux électeur-trice-s. Les informations seront publiées dès mi-septembre sur Internet sous www.sosf.ch ou seront adressées aux personnes intéressées si elles envoient une enveloppe réponse affranchie à Baromètre électoral des droits fondamentaux, Sosf, Neuengasse 8, 3011 Berne.



**Grafik/Satz/Druck
Weiterverarbeitung**

Oranis Offset
Hohenbühlweg 4
7002 Chur

Fon: 081 252 45 92
Fax: 081 253 63 03
E-Mail: oranis@spin.ch

S.O.S. humanité à Valzeina

Résistance créative sans succès ?

Depuis décembre 2006, les 131 habitant-e-s de la commune grisonne de Valzeina se défendent de manière créative contre l'ouverture d'un centre de requérant-e-s d'asile. Pas par xénophobie, mais parce que la maison retirée est censée n'avoir qu'un effet de dissuasion, qu'elle isolerait les requérant-e-s d'asile et leur empêcherait de s'intégrer et d'avoir une occupation.

Les habitant-e-s de la petite commune de Valzeina dans le Prättigau ont donné des réponses créatives à la provocation émanant de Coire. Le gouvernement grison avait acheté en décembre 2006 une maison retirée, la Flüeli, dans cette commune. Elle a fait savoir à la population par les médias qu'elle entendait y installer un centre de détention en vue du refoulement pour héberger jusqu'à 50 requérant-e-s d'asile débouté-e-s.

A juste titre, le « groupe de travail de relations publiques de Valzeina » fondé après ces informations a pressenti que bien des requérant-e-s en question passeraient dans l'illégalité, effrayé-e-s par les conditions indignes des lieux et disparaîtraient ainsi des statistiques cantonales. Plus que probablement, ils/elles essaieraient de vivoter comme clandestins à Zurich, Lucerne ou dans d'autres villes.

S.O.S. humanité

Le groupe de travail a fait connaître sa résistance au public par une action de cartes postales et un film sur *youtube*.

com (mot clé valzeina). Il y a clairement exprimé que son opposition ne visait pas du tout les personnes qui habiteraient le centre mais s'en prenait à une politique d'asile inhumaine qui recule des personnes malvenues dans des régions les plus reculées possibles et sans possibilités de contacts sociaux dans un but de dissuasion et de démoralisation. Cette position a été exprimée clairement également par une installation lumineuse qui a porté la devise « S.O.S humanité » en grandes lettres depuis la Flüeli jusque dans la vallée.

Pour prouver son ouverture, la commune a elle-même proposé au canton de loger deux à trois familles dans l'ancien hôtel Alpenrose à Valzeina et de la laisser diriger ce lieu de manière autonome. Toutefois, cette proposition a été catégoriquement refusée par le gouvernement en mars.

Le groupe de travail a alors lancé une autre idée qui a été approuvée par l'assemblée communale : la Flüeli, qui était un centre de convalescence jusqu'à vingt ans auparavant devrait retrouver son ancienne vocation pour les requérant-e-s d'asile de toute la Suisse.

Où va l'argent de l'asile ?

Les gens de Valzeina ont finalement placé leur espoir d'un soutien politique dans une motion du PS qui voulait limiter dans chaque commune le taux de requérant-e-s d'asile à 7% au maximum de la population et empêcher ainsi des grandes concentrations dans des endroits les plus reculés. Toutefois, cette motion a été refusée le 15 juillet par 66 voix contre 14. Et le gouvernement a manifesté clairement vouloir s'en tenir à son projet initial.



Même le journal conservateur «Südostschweiz» a pris distance de la position officielle après le débat au Grand conseil des Grisons. Seul compte encore l'argent au lieu de la tradition humanitaire, a commenté Stefan Bisculm : « en attendant, dans le domaine de l'asile, une gestion circonspecte permet de gagner beaucoup d'argent comme le montre l'exemple grison. Les services cantonaux de l'asile ont été si économes l'an dernier qu'il est resté à la clôture des comptes plus d'un million de francs sur les contributions versées annuellement aux cantons par la Confédération pour l'hébergement des requérant-e-s d'asile. Les économies ont été réalisées notamment avec les transferts de requérant-e-s d'asile des logements sociaux vers les centres où ils/elles étaient déjà logés précédemment. Pour que les comptes restent positifs malgré la nouvelle baisse des contributions fédérales, on fermera un centre à Coire pour en ouvrir un nouveau à Valzeina. Cela revient nettement moins cher... »

La résistance de Valzeina sera-t-elle finalement un jour couronnée de succès ? A la clôture de la rédaction à mi-juillet, aucun signe d'une telle perspective n'est malheureusement visible.

Balthasar Glättli

Un bilan très partagé après 10 ans de Labour

L'héritage laissé par Blair

Au moment de sa démission, Tony Blair laisse un pays où les fossés entre les races et les classes sont nettement plus profonds que lors de son entrée en fonction il y a dix ans. Frances Webber, avocate spécialisée dans le droit d'asile et membre du comité de l'Institute for Race Relations, tire un bilan. Voici un résumé de l'article qu'elle a écrit.

L'héritage laissé par Blair dans la politique migratoire et la politique de l'asile est paradoxal. Le « Human rights act » préparé en 1998 et entré en vigueur deux ans plus tard exigeait déjà que la législation et les mesures administratives soient toujours contrôlées quant à leurs conséquences sur les droits humains des personnes concernées. Les garanties accordées par la Convention européenne des droits de l'homme ont acquis une validité immédiate dans le droit national et ont été ainsi rendues susceptibles d'être directement invoquées en justice. Parallèlement, le gouvernement a toutefois tenté de limiter le plus possible l'application de cette loi – selon le principe que les immigrant-e-s ne pourraient pas invoquer les mêmes droits que les autres. Ainsi par exemple des milliers de familles ont été déchirées parce

que le contrôle de l'immigration a été déclaré prioritaire sur le droit à la vie de famille.

Globalement, le gouvernement Blair doit répondre de restrictions essentielles des droits fondamentaux. Il a accentué le racisme et la xénophobie, a réduit la liberté individuelle et augmenté les contrôles étatiques. La lutte contre le terrorisme fournit l'exemple le plus significatif à ce sujet : en décembre 2004, les juges de la Chambre des lords ont déclaré illégale et discriminatoire la possibilité, introduite trois ans avant, d'interner les étrangers suspects de terrorisme. Selon ces juges, il n'y a pas de motif de penser a priori que les terroristes soient davantage des étrangers que des ressortissants britanniques. L'année suivante, le gouvernement a fait passer une nouvelle loi antiterrorisme qui a remplacé l'internement par des mesures dites de contrôle : assignation à résidence, limitation des visites et des possibilités de contact, interdictions d'utiliser Internet ou le téléphone, et autres dispositions (voir le Bulletin de Sosf de décembre 2005). Les personnes étrangères suspectées de terrorisme sont en outre menacées d'expulsion avec leurs familles. Après l'échec de plusieurs de ces mesures contestées devant les tribunaux, le gouvernement a tenté de limiter voire de supprimer les possibilités

de recours des immigrant-e-s et requérant-e-s d'asile.

Même si le gouvernement Blair a été le premier dans l'histoire britannique à reconnaître la réalité du racisme institutionnel, sa politique de ségrégation a contribué à la noircir davantage. La politique de la migration contrôlée a certes entraîné une augmentation de la migration légale à des fins d'emplois. Toutefois, parallèlement, les requérant-e-s d'asile même très qualifié-e-s continuent de ne pas avoir le droit de travailler – et leur dépendance de l'aide sociale qui découle de cette interdiction ne fait qu'attiser les sentiments de racisme dans la population. Par ailleurs, en 2002, le gouvernement Blair a supprimé toute aide étatique pour les requérant-e-s d'asile débouté-e-s.

On pouvait espérer au début que Blair expliquerait à la population pourquoi chaque individu a besoin d'être protégé contre la persécution et de trouver simplement une possibilité de gagner sa vie. Cet espoir s'est toutefois envolé pour se transformer en colère contre l'attitude du premier ministre qui a cherché à se profiler comme un sévère combattant du terrorisme avec la double arme d'une politique d'asile inhumaine et de graves empiètements sur les libertés démocratiques.

*Article original sous
www.irr.org.uk
(résumé par
Balthasar Glättli)*

Europe de gauche en bas (7) – Institute of Race Relations

Institution de charité s'occupant d'éducation et de formation, l'Institute of Race Relations (IRR) a été créé en 1958. Actuellement, il accomplit un travail de pionnier dans l'analyse des formes mouvantes du racisme. Avec ses recherches et ses publications, il soutient bien au-delà de la Grande-Bretagne la lutte pour la justice raciale. Il se fonde sur les expériences des personnes souffrant de l'oppression raciste et sur la situation des membres les plus vulnérables de la société.

L'IRR met actuellement l'accent sur la violence raciste croissante, l'islamophobie et la misère des requérant-e-s d'asile. Il édite notamment la revue trimestrielle « Race & Class » et l'« European Race Bulletin » et publie sur le net un « independent race and refugee news network », IRR-news. *Institute of Race Relations, 2 Leake Street, Londres WC1X 9HS, www.irr.org.uk, tél. 0044-20-7837 0041*



Solidarité sans frontières

Septembre 2007

Dossier 2007/03 – Politique migratoire: Le contexte européen

Schengen/Dublin et la Suisse:

Attention de ne pas sommeiller

En juin 2005, les citoyen-ne-s ont suivi les mots d'ordre du « centre » bourgeois (PDC et PRD) et de la gauche parlementaire (PS et Verts) et ont approuvé l'adhésion de la Suisse à Schengen et Dublin. Déjà, la liste des directives à mettre en œuvre s'allonge constamment – sans que nos parlementaires ne s'en mêlent ni ne perçoivent leur responsabilité.

Bien des parlementaires ne se sont pas encore habitués à la phrase suivante qui conditionne la politique en matière de justice et police et qui détermine ainsi celle de l'asile et de l'immigration : « En ce qui concerne la Suisse, le présent règlement constitue un développement des dispositions de l'acquis de Schengen au sens de l'accord signé entre l'Union européenne, la Communauté européenne et la Confédération suisse... »

Cette phrase orne régulièrement les préambules des nouveaux règlements et décisions par lesquelles l'UE élargit les « acquis de Schengen ». Dès qu'elle figure dans un projet, les parlementaires suisses devraient se montrer attentifs. En effet, l'UE va tôt ou tard prendre des décisions que la Suisse devra exécuter et intégrer dans son système juridique – pour autant qu'elle entende demeurer dans le club de Schengen.

L'affaire de l'exécutif

Pourquoi la sonnette d'alarme n'est-elle pas tirée ? D'une part, les membres du Conseil national et du Conseil des Etats

ne captent pas du tout ces développements. Ils ne sont régulièrement renseignés en détail ni par le Département des affaires étrangères (DFAE) et son bureau à l'intégration en principe compétent en matière de coopération avec l'UE ni par le Département de justice et police (DFJP) et ses offices fédéraux à qui incombe la responsabilité spécialisée en ce qui concerne Schengen et Dublin et qui participent aux discussions des projets de l'échelon des experts à celui des ministres. D'autre part, de leur côté, les parlementaires ne se soucient guère de s'informer eux-mêmes. Après s'être engagés à une forte majorité pour l'adhésion à Schengen et Dublin il y a deux ans, ils ne semblent guère attacher de l'intérêt ni aux organes compétents de l'UE ni aux interventions de l'exécutif suisse dans ces organes.

Ce mélange d'inaction de la part des autorités exécutives et d'incapacité parlementaire fait que des décisions et règlements importants ne font parler d'elles en Suisse que lorsque l'UE « notifie » formellement à la Suisse les directives adoptées et que le DFJP envoie en consultation un projet à leur sujet. Le parlement rate ainsi deux occasions : celle de pouvoir influencer sur la position du DFJP dans les négociations des « commissions mixtes » et celle de participer à la détermination des alternatives appartenant à la Suisse dans la mise en œuvre des décisions prises par ces commissions.

La liste s'allonge

Tout cela n'est pas sans importance. Même si les traités d'association de

Schengen et de Dublin entre la Suisse et l'Union européenne ne sont pas encore en vigueur, la liste des nouvelles directives à mettre en œuvre ne cesse de s'allonger de manière inquiétante. La Suisse a reçu des instructions formelles sur le règlement de l'UE de fin 2004 sur l'introduction obligatoire des passeports biométriques et sur le « code frontière » de Schengen du début 2006. En plus, il y a eu deux règlements et une décision d'octobre 2006 sur le système d'information de Schengen de la deuxième génération (SIS 2), un règlement et une décision de mai 2007 sur le système d'information des visas (SIV) et sur l'accès de la police et de la sécurité de l'Etat aux données ainsi enregistrées ainsi qu'un règlement de juin 2007 sur les « équipes d'intervention immédiate à des fins de sécurité douanière ». Le DFJP a en outre annoncé son intérêt à participer à l'agence Frontex de protection des frontières.

Avant que des gardes-frontières suisses ne soient envoyés pour patrouiller sur la Méditerranée voire au large des îles Canaries, les commissions du Conseil national et du Conseil des Etats devraient peut-être réfléchir comment elles entendent agir à l'avenir avec Schengen et Dublin.

Heiner Busch
Balthasar Glättli

Dossier du
Bulletin 3/2007
de Solidarité sans
frontières
Neuengasse 8
3011 Berne
www.sosf.ch
sekretariat@sosf.ch
T 031 311 07 70
F 031 311 07 75
CP 30-13574-6

Mythologie grecque et lapins qui n'en sont pas

Frontex: la voie vers une police européenne des frontières

Frontex, l'agence de l'Union européenne (UE) pour la sécurité des frontières, analyse, soutient et coordonne les contrôles aux frontières extérieures de l'UE. Comme les « équipes d'intervention rapide aux frontières » prévues sous la coordination de Frontex engagent le personnel des Etats-membres de Schengen, il n'est pas impossible que des gardes-frontières suisses y participent bientôt pour surveiller les frontières extérieures de la forteresse Europe.

Actuellement, 78 fonctionnaires travaillent pour l'agence Frontex pour la sécurité des frontières établie depuis 2005 à Varsovie. Presque la moitié de cet effectif est déléguée par les polices des frontières des Etats-membres. D'ici fin 2007, il y en aura 140 et une autre extension est prévue. Frontex n'est pas le corps européen de police des frontières souhaité en mars 2001 par le ministre allemand de l'intérieur d'alors, Otto Schily, qui voulait un tel corps pour assurer la protection des frontières extérieures de l'UE contre l'immigration clandestine après l'extension de l'Union. Certes, la Commission de l'UE maintient ce concept d'une armée instituée de gardes-frontières. Toutefois, pour l'instant, il n'est pas question d'un transfert des Etats-membres à l'UE du contrôle et de la surveillance des frontières.

Frontex n'a ainsi pas de pouvoir exécutif propre mais a des tâches d'analyse et de coordination. Divers « centres » communs créés depuis le « plan de protection des frontières » de mi-2002 ont été réunis dans l'agence. Frontex est une partie du réseau de fonctionnaires de liaison (ICONet) que les polices des frontières de l'UE ont stationnés dans des Etats non membres de l'UE et a repris

la tâche de coordination des grandes actions de contrôle entreprises plus amplement depuis 2003 à la frontière est, le long de la route des Balkans et en Méditerranée, actions pour lesquelles les polices des frontières des Etats-membres devaient auparavant constituer à chaque fois leurs propres organes ad hoc.

Quinze opérations de ce type ont été organisées par Frontex l'an dernier. L'agence leur a de préférence donné des noms tirés de la mythologie grecque :

- L'opération « Poséidon » a eu lieu en été 2006 dans les eaux territoriales grecques et à la frontière terrestre séparant la Grèce de la Turquie. Son but était de freiner le flux d'immigrants clandestins empruntant la route des Balkans.

- L'opération « Amazone » dans les grands aéroports de l'UE visait les immigrants et réfugiés en provenance d'Amérique latine.

- Dans le cadre de l'opération « Hera », la guardia civil a d'abord reçu l'aide de ses services partenaires européens pour identifier puis refouler des réfugiés africains ayant réussi à atteindre les îles Canaries. Ensuite, il y a eu un soutien technique aux patrouilles maritimes déployées principalement dans les eaux territoriales de la Mauritanie et du Sénégal.

- L'opération « Nautilus » a fonctionné selon le même modèle en Méditerranée au large de Malte et de l'île italienne de Lampedusa.

Les « experts » des Etats-membres déployés par Frontex pour ces « équipes de soutien » sont soumis aux instructions du pays qui a demandé l'aide. Ils n'ont pas de propres pouvoirs d'exé-

cution pour entreprendre des interrogatoires et des fouilles ou pour recourir à la force. Cela va changer suite à une ordonnance approuvée en juin par le Conseil et précédemment par le parlement européen. Les « RABITs » dont il est question ne sont pas des lapins anglais mal orthographiés mais des « Rapid Border Intervention Teams » qui resteront soumis aux ordres de l'Etat responsable de l'opération sous la coordination de Frontex, mais qui disposeront également de propres pouvoirs d'exécution. Frontex doit pouvoir recourir à des pools de fonctionnaires dans les cas de « flux d'un grand nombre de ressortissants d'Etats tiers ». Cela a déjà significatif l'an dernier que le pool allemand devait compter environ 300 fonctionnaires. L'UE n'est ainsi plus très éloignée du corps permanent de surveillance des frontières que Schily avait réclamé il y a six ans. Reste la question de savoir combien de gardes-frontières la Suisse va mettre à disposition pour de telles opérations. Finalement, la nouvelle ordonnance de l'UE fait partie des « acquis de Schengen » et doit également être mise en œuvre par la Suisse.

Heiner Busch

Les instruments électroniques de l'exclusion

Seules compteront les empreintes digitales

La mise en œuvre technique du système d'information de Schengen de la deuxième génération (SIS II) et du système d'information des visas (SIV) est retardée jusqu'en 2009. Mais la bureaucratie de l'exclusion ne peut attendre si longtemps : une coûteuse solution transitoire doit être mise en place l'année prochaine.

La participation au système d'information de Schengen (SIS) est la condition à remplir pour la suppression des contrôles d'identité aux frontières intérieures, suppression pouvant revenir finalement à un relâchement des contrôles. N'ayant pas pu tenir son calendrier initial, la Commission de l'UE a reporté l'introduction du nouveau SIS II et du SIV jusqu'au début 2009. L'année prochaine, les nouveaux pays entrés dans l'Union en 2004 et la Suisse en tant que pays nouvellement associé à Schengen devront ainsi momentanément s'affilier à une solution intérimaire. Les nouveaux Etats-membres de l'UE d'Europe de l'est ne souhaitent pas attendre davantage cet acte symbolique de leur appartenance. Ils acceptent ainsi des frais supplémentaires qui se chiffrent par millions. La solution transitoire « SIS-one4all » est une version arrangée du système actuel et ne tient ainsi pas encore compte des données biométriques.

Données biométriques dès 2009

L'époque du contrôle biométrique commencera définitivement dans l'UE en 2009 avec la mise en service des deux nouvelles banques de données SIS II et SIV exploitées sur une plate-forme commune. Les empreintes digitales digitalisées ne seront pas enregistrées seulement en tant qu'informations complé-

mentaires : les fonctionnaires chargés du contrôle n'auront plus besoin d'introduire le nom de la personne contrôlée mais pourront trouver les informations contenues dans les deux nouveaux systèmes grâce aux seules empreintes digitales et éventuellement au numéro du timbre du visa. Le scannage des empreintes, forme électronique de la vérification d'identité, devrait devenir la base de la nouvelle forme du contrôle d'identité au plus tard trois ans après la mise en service des systèmes. Ensuite, les bureaux de contrôle douanier devraient être équipés des appareils de lecture correspondants.

100 millions de personnes enregistrées

Les nouvelles banques de données prévues, SIS II et SIV, expriment le lien étroit existant entre la coopération policière de l'UE fortement axée sur le contrôle des immigrant-e-s et la politique quasi policière en matière d'étrangers et de visas. Les autorités compétentes en matière de visas, à savoir les consulats et les services de police des étrangers, obtiennent l'accès au « système de recherche » SIS. A l'inverse, la police doit pouvoir consulter le SIV également pour des contrôles à l'intérieur des pays. Le SIS II, comme le SIS, contiendra avant tout des données personnelles de ressortissant-e-s de pays hors de l'UE dont l'en-

trée est refusée. Le SIV enregistrera les personnes ayant demandé un visa pour l'UE ou pour un Etat associé à Schengen comme la Suisse – même si ce visa est accordé. Si l'on tient compte d'une part du nombre annuel d'environ 20 millions de demandes de visas et d'autre part d'une durée d'enregistrement de cinq ans, le système contiendra constamment les données d'environ cent millions de personnes.

Participation des services de la sûreté de l'Etat

En juin, les ministres de la police de l'UE ont approuvé également l'accès d'Europol et des services nationaux de sûreté de l'Etat au SIV et cela non seulement pour les cas relevant de la notion illimitée de terrorisme tirée de la décision cadre de l'UE de juillet 2002, mais encore pour les 32 groupes d'infractions du « mandat d'arrêt européen ». La décision de juin est annonciatrice des prochaines réglementations du Conseil des ministres sur l'accès des services de sûreté de l'Etat au SIS II et à Eurodac, qui est la banque de données des empreintes digitales des requérants d'asile. Les personnes qui croient qu'on a ainsi atteint le comble des rêves européens de surveillance se trompent : déjà à fin 2005, la Commission de l'UE s'était prononcée pour le développement d'un système supplémentaire enregistrant tous les mouvements des personnes entrant dans l'Union européenne et en sortant.

Heiner Busch

Comment l'UE se représente un « concept global de la migration »

Beaucoup de coups de fouet et peu de sucreries

Après des décennies de politique de forteresse, l'UE a découvert les immigrant-e-s utiles. Tous les autres continuent à ne pas pouvoir entrer.

« L'immigration légale jouera un rôle important dans la construction de l'économie basée sur le savoir en Europe et dans la promotion du développement économique ». C'est ce que dit le programme de la Haye « sur le renforcement de la liberté, de la sécurité et du droit », plan quinquennal adopté à fin 2004 par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE en politique de l'intérieur et de la justice. Ce n'est pas sans raison que l'on trouve toujours plus souvent de telles déclarations dans des documents officiels de l'Union européenne. La population de l'UE vieillit par trop et pourrait même diminuer d'une vingtaine de millions de personnes d'ici à 2030. Aux yeux de la Commission, les besoins futurs du marché du travail européen ne pourront ainsi être comblés que grâce à une « immigration continue ».

Cependant, l'UE exprime clairement ses préférences : ne sont les bienvenus que le personnel qualifié et les travailleurs et travailleuses saisonniers qui

disparaissent à nouveau à la fin de la saison et les employé-e-s travaillant au sein d'entreprises multinationales. En tout cas pour les deux premières catégories, on applique la « priorité du marché du travail indigène » aux ressortissant-e-s européen-ne-s. Pour freiner l'immigration « incontrôlée », l'UE poursuit parallèlement son programme répressif.

Vue d'ensemble de la répression

Les formes concrètes de la répression se révèlent dans l'« Approche globale de la question migratoire » discutée par l'UE depuis l'automne 2005 et axée d'abord sur l'Afrique et l'espace méditerranéen. C'était après la tragédie de Ceuta et Melilla. En octobre 2005, au moins quinze personnes sont mortes à la frontière des enclaves espagnoles situées en Afrique du nord. Deux mois plus tard, au sommet de Bruxelles de l'UE, les chefs d'Etat et de gouvernement ont insisté sur le fait qu'il fallait enfin que « quelque chose soit entrepris pour réduire les flux migratoires illégaux et le nombre des décès ». Frontex a reçu le mandat de lancer des mesures de protection des frontières en Méditerranée et – peu après – au large des îles Canaries et de « déployer un réseau de patrouilles côtières avec la participation des Etats-membres et des pays nord-africains ». En outre, la migration devait être inscrite comme « thème prioritaire » du dialogue politique avec les pays africains.

L'Afrique du nord comme zone tampon

Après une année et plusieurs conférences, la Commission de l'UE a mis à jour

le programme. Elle entend instaurer dans les Etats africains partenaires des « centres particuliers de migration pour faciliter le contrôle du flux de travailleurs saisonniers, l'échange d'étudiants et de chercheurs et d'autres formes d'entrées légales ». Les « paquets de mobilité » devant permettre un meilleur accès des immigrant-e-s utiles à l'UE prendront forme seulement « une fois que certaines conditions comme la collaboration dans la lutte contre l'immigration clandestine et la mise en place de procédures efficaces de réadmission seront remplies ». La Commission entend placer dans chaque pays partenaire au moins un fonctionnaire de liaison de la police des frontières (« Immigration Liaison Officer ») pour soutenir les autorités locales dans les programmes « de retour volontaire ou forcé ». La Commission a même pensé à l'« organisation de vols de refoulement communs ». Ainsi, les pays nord-africains seront encore davantage réduits au rôle d'Etats tampons de l'UE qu'ils ne l'ont déjà été jusqu'ici. Ils devront retenir non seulement leurs propres ressortissants mais aussi les réfugiés en transit de se rendre de leur propre chef vers l'Europe. Aux dires de son « ministère de la sécurité nationale », la Lybie – autrefois boycottée comme « Etat crapule », mais actuellement adulée par l'UE – a déjà arrêté 1'451 personnes en route vers l'Europe et en a refoulé 1'622 autres dans leurs pays d'origine.

Remarque : on trouve ces concepts de politique migratoire dans le programme de la Haye de l'UE sous le titre « Liberté »...

Heiner Busch



En bref

Réseau antiracisme à Zurich

Après plusieurs tentatives, il semble cette fois que la création d'un réseau antiracisme largement appuyé dans divers groupes de réfugiés est en train de réussir. Le but visé est que les personnes concernées elles-mêmes s'organisent en réseau pour pouvoir poursuivre ensemble des objectifs communs avec davantage de poids. Il y a des réunions hebdomadaires à Zurich. Bientôt, le réseau devrait s'ouvrir également aux Suisse-sse-s. *Adresse de contact pour les personnes intéressées : Antirassistisches.Netzwerk@gmx.ch*

Course contre le racisme pour le « S-PAZ »

Le 2 septembre aura de nouveau lieu à Zurich la traditionnelle course contre le racisme de la Fédération des syndicats et de l'OSEO. Dans la course aux sponsors, il s'agira encore cette année de récolter des fonds pour le centre d'accueil des sans-papiers de Zurich (S-PAZ). Il est possible de participer spontanément à la course à la dernière minute en se présentant le dimanche dès 9h à la Bäckeranlage de Zurich. *Plus d'informations : www.s-paz.ch*

Espoir dans l'affaire Esiyok

Après que le Tribunal fédéral a autorisé en janvier 2007 l'extradition de Mehmet Esiyok sous conditions, le Tribunal administratif fédéral a admis à fin juin le recours dirigé contre la décision de refus de l'asile prise par l'office fédéral des migrations (ODM). En raison de graves vices de procédure, il a renvoyé l'affaire à l'office fédéral pour nouvelle décision. De manière générale, la mise en danger à laquelle s'exposerait Esiyok en

Turquie a été considérée comme insuffisamment clarifiée.

Concernant le monitoring par des représentants de l'ambassade suisse, le Tribunal administratif fédéral exige non seulement de savoir comment la Turquie respecte concrètement ses promesses, mais encore comment la Suisse entend surveiller ces assurances données. En outre, le tribunal n'entend pas accepter qu'Esiyok soit exclu du champ d'application de la Convention sur l'asile en raison de prétendus délits non politiques. Il exige au contraire d'avoir des indications concrètes sur les délits dont il serait responsable et de connaître les charges qui lui sont personnellement reprochées.

« Le jugement fait un pas vers une issue favorable de la procédure d'asile. Toutefois, il reste à craindre que la détention en vue de l'extradition se tire en longueur », commente Peter Nideröst, coprésident de Solidarité sans frontières, qui a représenté Esiyok dans la procédure d'asile. Mehmet Esiyok est depuis décembre 2005 en détention en vue de l'extradition. (http://relevancy.bger.ch/AZA_BVGer/pdf/aza/2007/e_07772_2006_2007_06_22_t.pdf)

« Circulation des personnes » sans liberté avec l'Algérie

« Ne vous laissez pas tromper par l'expression circulation des personnes dans le titre de l'accord entre la Suisse et l'Algérie », avait lancé en vain le conseiller national Remo Gysin (PS/BS) en guise d'avertissement à l'attention de ses collègues parlementaires. « Il s'agit ici du renvoi de personnes » et en plus dans un pays où il continue de n'y avoir aucune indépendance de la justice et où les violations des droits humains les plus graves foisonnent. « L'Algérie pratique la torture ». Or, les deux chambres du

parlement ont approuvé à la session de juin le traité de réadmission que notre ministre des affaires étrangères Micheline Calmy-Rey avait signé un an auparavant lors de sa visite à Alger.

L'accord prévoit notamment qu'en cas d'incertitude sur la nationalité, l'ambassade entend la personne concernée « dans les institutions pénitentiaires, les centres de détention ou d'arrêts ou en un autre lieu approprié ». Pour la délivrance d'un laissez-passer, il faut d'abord un transfert de données. Le Conseil fédéral et la majorité du parlement ne voient pas que les personnes expulsées courent un danger de persécution. « Bien entendu, la situation en Algérie est observée de manière continue », a déclaré le conseiller fédéral Christoph Blocher lors des débats au Conseil national. La situation se serait sensiblement améliorée selon les indications du département des affaires étrangères.

(Message et texte in : Feuille fédérale, 2006, p. 7399 ss.)

Berne: Salle de réunion à louer

Au bureau communautaire, Neuengasse 8 à Berne
Situation centrale, à 2 minutes à pied seulement de la gare de Berne

- Salle pour environ 14 personnes
- Usage commun du flipchart (chevalet de conférence)
- accès internet sans fil (WLAN) sur demande
- photocopieuse
- cuisine avec machine à café, réchaud, frigidaire

Forfait de Fr. 40.- par demi-journée, décompte séparé pour les boissons. Informations complémentaires: Solidarité sans frontières, Gisela Grimm, Neuengasse 8, 3011 Berne, Tél. 031 311 07 70, courriel: sekretariat@sosf.ch

Kiosque

Excès policiers

Amnesty International: Police, justice et droits humains. Pratiques policières et droits humains en Suisse, Berne 2007, env. 180 pages, Fr. 19.–

Amnesty a publié un rapport bien documenté sur les excès de la police et les pratiques policières contraires aux droits de l'homme dans notre pays. Ce rapport émet des critiques notamment au sujet des contrôles policiers arbitraires et racistes, des rafles dans les centres de requérant-e-s d'asile et de certains procédés à l'égard des requérant-e-s d'asile frappé-e-s d'une décision de non-entrée en matière.

Le rapport peut être commandé sous la forme d'un livre au prix indiqué ou téléchargé gratuitement sur le site d'Amnesty (www.amnesty.ch).

Une lecture d'été alternative

Almetaj, Arber et autres : Le chameau dans la neige et autres récits de migrations, Editions d'en bas, Lausanne 2007, 160 pages, Fr. 28.–

Avec le soutien du pour cent culturel de Migros, le livre est le résultat du concours d'écriture interculturel « Encrages » et réunit seize histoires d'immigrant-e-s avec chaque fois une brève présentation de l'auteur-e. Le chameau dans la neige – « un animal des pays chauds désorienté dans l'hiver helvétique », comme le dit Isabel Rüf dans la préface – est bien choisi.

(à commander aux Editions d'en bas, Rue du tunnel 12, 1205 Lausanne, enbas@bluewin.ch)

Droits humains : une question de pouvoir

Caloz-Tschopp, Marie-Claire; Chetail, Vincent, Dasen, Pierre (direction): Mondialisation, migration et droits de l'homme : vol. 1 : un nouveau paradigme pour la recherche et la citoyenneté, vol. 2 : le droit international en question ; chaque volume contient env. 750 pages avec des contributions en français et en anglais, Bruxelles (Bruylant) 2007, Collection de l'Académie de Droit International Humanitaire et de Droits Humains à Genève, le volume : 90.– Euro

Les droits humains ne seraient pas une question juridique, mais une question de pouvoir et de contre-pouvoir. Pour qu'ils ne restent pas au niveau de déclarations d'intention, mais deviennent des droits effectifs, il faudrait un engagement transnational, déclare Marie-Claire Caloz-Tschopp dans son introduction au premier volume. 46 chercheurs/euses ont collaboré au projet entre

2004 et 2006 et ont donné un nouvel éclairage à l'analyse de la migration et à la lutte en faveur des droits humains. Le résultat n'a pas la légèreté d'un livre lu en quelques après-midi, mais consiste en une quantité de rapports de diverses régions du monde et en des impulsions vers une méditation et des actes.

Europe de gauche en bas

Greenpeace Magazin: Das NGO-Handbuch [L'annuaire des ONG], Hambourg 2007, 496 pages, 24.50 Euro

Celles et ceux qui souhaitent en savoir plus que notre série « Europe de gauche en bas » leur a révélé sur des organisations engagées dans le domaine de la migration, de l'asile et des droits fondamentaux peuvent trouver de brèves informations sur 421 organisations d'Allemagne, d'Autriche, du Luxembourg et de Suisse dans cet annuaire : 56 organisations sont répertoriées en plus de Solidarité sans frontières dans la catégorie « Réfugiés et migration ».

2èmes Etats généraux de la migration et de l'asile

Les ateliers prévus

Les ateliers présentés ci-dessous constituent le point principal des deuxièmes Etats généraux de la migration. Ils doivent permettre, en plus du débat sur le contenu d'un thème, surtout un premier pas vers la concrétisation de possibilités d'événements et de manifestations pendant la semaine d'action nationale de la campagne « Sans nous rien ne va plus », prévue en automne 2008.

Lors du bouclage de la rédaction, de nombreux descriptifs d'ateliers étaient encore provisoires – sur www.sansnous.ch se trouvent les informations les plus récentes. Les workshops doivent, en plus du travail sur le contenu, favoriser les liens entre diverses organisations. Si plusieurs membres d'une organisation participent aux Etats généraux, il serait donc idéal qu'ils se répartissent entre différents ateliers

« Nous voulons être entendu-e-s. »

En matière d'asile et de politique migratoire, il est très fréquent de parler des personnes concernées alors qu'elles-mêmes ont rarement accès à la parole. Quels projets permettraient de changer cet état de fait pendant la semaine d'action (par ex. par des émissions de radio, des articles dans les grands journaux)?

« Immigration choisie? Frontex et la gestion de la migration. »

L'agence de l'Union européenne Frontex soutient les Etats européens dans la « gestion de la migration ». Notre économie a besoin de migrant-e-s, mais tous ne sont pas bienvenus. « Gestion de la migration » signifie refouler les migrant-e-s indésirables dans un no man's land à l'écart de tout contrôle juridique et démocratique. Comment pouvons-nous traiter ce problème de manière critique pendant la semaine d'action?

« Ensemble pour les droits sociaux et contre la précarisation. »

Les migrant-e-s et les réfugié-e-s servent souvent de « cobayes » pour la limitation des droits sociaux. Mais la précarisation ne se limite pas aux migrant-e-s. Comment mener solidairement, migrant-e-s et Suisses unis, la lutte pour de meilleures conditions de travail et de salaire pour tous en Suisse?

« Ma solidarité – où commence-t-elle et où s'arrête-t-elle? »

Se confronter à des thèmes brûlants comme celui de notre solidarité et de ses limites sans être tout de suite taxé de « politique »? Avec le théâtre, c'est possible : il touche, émeut, provoque et débat avec les gens. Nous élaborons des idées pour la semaine d'action avec le metteur en scène de théâtre Jost Krauer.

« Perspectives d'avenir pour les jeunes – droit à la formation et au travail. »

Selon les médias, une intégration déficiente est la cause essentielle de la violence de la jeunesse. Faut-il ranger les problèmes des jeunes dans le grand chapitre de l'intégration? Celui qui interroge lui-même des jeunes découvre une toute autre perspective. Comment pouvons-nous connaître la situation de ces jeunes et travailler avec eux à des commencements de solutions?

« Réfugiés du climat. Y a-t-il de nouveaux motifs de fuite? »

Les réfugiés du climat sont une nouvelle manifestation de ce que les contradictions Nord-Sud conduisent au départ forcé des gens de leur pays. Là-bas, leurs chances d'avenir sont massivement réduites et les bases de leur existence sont menacées. Quelles actions pourraient inciter à une discussion sur ce thème : quels sont les motifs de fuite? Où poussons-nous les gens?

« Exploitation dans l'agriculture : de l'Andalousie à la Suisse. »

Dans le sud de l'Espagne, d'innombrables immigrant-e-s sont exploité-e-s par l'agriculture espagnole, dans des conditions de travail inhumaines, afin de livrer à la Suisse des fruits et des légumes bon marché. Mais en Suisse aussi, les sans-papiers sont souvent des forces de travail indispensables. Avec quelles actions p.ex. dans les supermarchés pouvons-nous attirer l'attention sur ces faits?

« Non-entrée en matière, aide d'urgence et procédures d'asile rendent malade. »

Les réfugiés en Suisse souffrent des chicaneries administratives. Le régime d'aide d'urgence pour les personnes victimes de NEM, mais aussi les longues procédures accompagnées d'une grande incertitude rendent les gens malades. A quoi servent les pétitions, les comités, les études et les demandes d'amnistie? Quelles propositions concrètes pour la semaine d'action 2008 pourraient faire germer l'espoir?

« Être migrante – une double discrimination? »

Cet atelier conduit par le cfd a pour but de démontrer les mécanismes qui font que des migrantes hautement qualifiées sont discriminées dans le monde du travail.

8.9.2007

Landsgemeinde
der ImmigrantInnen
« Stati generali »
sull'immigrazione e l'asilo
« Etats généraux »
de la migration
et de l'asile

Nous montrerons aussi des perspectives que les femmes peuvent développer par l'empowerment.

« L'anti-islamisme, nouveau racisme politique. »

Auparavant, l'antisémitisme constituait la forme classique du racisme politique. Aujourd'hui, il est remplacé par l'anti-islamisme. A l'islam sont associés le terrorisme, le fondamentalisme, une vision rétrograde des femmes, les crimes d'honneur et la violence des jeunes. Comment pouvons-nous transmettre une autre image de l'islam et nous opposer au racisme politique?

« Identité nationale? Les étranger-e-s, des Suisses modèles. »

Dans le débat sur l'intégration, il est demandé toujours plus souvent aux migrant-e-s de s'adapter à nos coutumes et usages. Mais au fond, y a-t-il même une identité nationale? Pouvons-nous – si possible aussi avec des moyens artistiques – débusquer le fantôme des Suisses modèles?

« L'asile est un droit humain. »

Les États européens restreignent aujourd'hui leur droit d'asile dans le but de limiter autant que possible le nombre de réfugiés qu'ils doivent accueillir. Pourtant, la protection contre la persécution reste un droit humain. Pouvons-nous renforcer son acceptation en prenant comme exemple la situation dans les pays en guerre civile ou à régime autoritaire?

« Droits des migrant-e-s – droits humains. »

Le gouvernement suisse ne veut pas ratifier la « Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ». Comment pouvons-nous discuter de cette convention, de ses effets positifs possibles et de ses contradictions par rapport aux lois en vigueur, de manière simple et compréhensible?

2èmes Etats généraux de la migration et de l'asile en suisse

le 8 septembre 2007

au Mappamondo, Länggassstrasse 44, Berne

Programme:

- 09.30h Accueil participants, installation exposition, café
- 09.45h Brève salutations en deux langues, présentation du déroulement
- 10.00h **Marché du possible** – tour de l'exposition
- 11.00h Trois brèves interventions introductives
- A) Relations entre droits des migrant-e-s et droits sociaux (B. Glättli)
- B) Migreurop: Les frontières de l'Europe et le rôle de la Suisse (C. Rodier)
- C) Horizons: Une autre politique migratoire (B. Clément)
- 11.30h **Introduction au travail en groupes dans les ateliers**
- 11.40h Division en groupes
- 11.50h Présentations/Connaissance dans les ateliers
- 12.00h **Repas** aux tables réparties selon les ateliers
- 13.30h Début du **travail en ateliers**
- 15.45h Fin du travail en groupes
- 16.00h **Présentations en plenum, discussion**
- 17.30h Présentation/décision sur la **résolution finale**
- 18.15h Salut final, remerciements
- 18.30h fin (il est possible d'attraper les trains de 19h)



Nous vous serions reconnaissants de nous signaler vos changements d'adresse sans tarder: vous nous permettrez ainsi d'économiser des frais postaux importants.

impressum

Paraît 4 fois par an
Tirage de cette édition: 3400 A / 750 F
Affirmés : 3252 A / 693 F
Composition/Graphisme:
ComTex, 3414 Oberburg
Impression: Oranis Offset, Coire
Expédition: Toleranz95, Coire
Rédaction: Heiner Busch, Balthasar Glättli
Traductions: Olivier von Allmen,
Diane Gilliard
Lectorat: Sosf
Photos: zeitpunktbild
Délai rédactionnel pour le prochain numéro:
26 octobre 2007
Nous nous réservons le droit d'abrégé le courrier des lecteurs

Cotisation 2007, abo inclus:
salariés 60.- / couples 90.- /
non-salariés 30.- / organisations 100.-
Abonnement: abonnés individuels 25.- /
abonnement organisations 45.-
Editrice: Solidarité sans frontières,
Neuengasse 8, 3011 Berne
(regroupement CAS/MODS)
Tél.: 031 311 07 70
Fax: 031 311 07 75
e-mail: sekretariat@sosf.ch
www.sosf.ch
CP: 30-13574-6

Inscription aux Etats généraux du 8 septembre 2007

Nom / Prénom

Organisation représentée

Rue

NPA/ Lieu

Téléphone E-mail

- Je m'inscris/inscris mon organisation aux Etats généraux de la migration et de l'asile du samedi 8 septembre 2007.
- Nous préparerons volontiers une pancarte et une feuille de présentation de notre organisation.
- Je m'inscris au repas de midi (plat de pâtes, eau minérale et café pour 25.-)
- Des motifs financiers me contraignent de prendre un repas à prix réduit
- Par solidarité, j'offre un repas à une autre personne (+25.-)

Merci de retourner le talon par fax 031 311 07 75 ou per email sekretariat@sosf.ch